



Compte-rendu

Atelier « copropriétés »

Les petites copropriétés en centre ancien

16 novembre 2023

Introduction

La première partie de l'atelier a porté sur les actualités relatives aux copropriétés : publications (lettre du registre, hors-série des cahiers de l'Anah sur la rénovation des copropriétés, réédition de l'ouvrage « *La copropriété en difficulté : faillite d'une structure de confiance* », étude de l'Institut Paris Région sur les mutations contemporaines des syndicats de copropriété) et rapports récents (mission exploratoire sur le financement de la rénovation des copropriétés en difficulté de la Banque des territoires, mission relative aux outils d'habitat et d'urbanisme à créer ou améliorer pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne), projet de loi (portant accélération de la rénovation des copropriétés et de la lutte contre l'habitat dégradé), délibération de l'Anah relative aux règles sur les avances (CA du 18/10/23), et manifestations à venir (rencontre organisée par l'Acad sur la massification de la rénovation énergétique en copropriété le 30/11/23 et webinaire Urba4 et Ademe du 05/12/23 sur les passoires thermiques locatives). Le [diaporama](#) détaillant ces actualités peut être consulté sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

L'essentiel de la réunion a ensuite été consacré à la thématique des petites copropriétés en centre ancien. Les initiatives mettant en évidence les difficultés de traitement de cet objet singulier, et cherchant à identifier les leviers d'action les plus adaptés, sont nombreuses :

- l'étude conduite par l'Anah sur l'optimisation de la rénovation énergétique des petites copropriétés, qui doit déboucher sur une expérimentation dès l'année prochaine ;
- le programme de recherche du PUCA « *(Ré)gé(n)rer les copropriétés* », dont deux des lauréats s'attachent à livrer une analyse sociologique portant d'une part sur les mutations contemporaines du métier de syndic, et d'autre part sur les ressorts du syndic non professionnel ;
- l'expérimentation lancée par la Fondation de France et la Fondation Abbé Pierre « *(Ré)anime ta copro* », qui s'intéresse aux logiques de mobilisation collective dans les petites copropriétés de centre ancien ;
- plusieurs rapports parlementaires qui dressent l'état des connaissances en matière de rénovation du bâti ancien...

... Bref, les petites copropriétés sont à la mode, et c'est une excellente nouvelle que de voir notamment que la recherche se penche sur ce sujet qui occupe les praticiens de terrain depuis des décennies. Force est néanmoins de constater que les interventions peinent à produire des effets à la hauteur des enjeux. Pour mémoire :

- la moitié des logements en copropriété en France sont situés dans des immeubles de moins de 20 lots principaux ;

- au moins 80 000 copropriétés immatriculées de moins de 11 lots principaux rencontrent des difficultés plus ou moins importantes ; la moitié de ces copropriétés de moins de 11 lots n'ont d'ailleurs pas de syndic ;
- la catégorie des moins de 15 lots principaux est la plus sous-représentée en matière de dossiers MaPrimeRénov' Copropriétés selon les données de l'Anah.

Il convient également de relever la difficulté à définir précisément ce qu'est la « petite » copropriété du point de vue du référentiel de l'action publique :

- Question de taille ? Moins de 10 lots, moins de 20 lots...
- Question d'âge ? Avant 1948...
- Question de localisation ? Centre ancien, milieu urbain / rural, densité (linéaire d'immeubles, faible hauteur)...
- Question de configuration technique ? Bâti dégradé, chauffage individuel, pas ou peu d'équipements collectifs...
- Question juridique ? Inorganisation, désorganisation, catégorisation spécifique (moins de 5 lots principaux¹, copropriétés à 2...)...

... À moins que ce ne soit un peu de tout ça ? Toujours est-il que les difficultés rencontrées sur le terrain renvoient à trois problématiques essentielles, dont nous avons globalement du mal à nous saisir :

- organisation et fonctionnement ;
- lutte contre l'habitat indigne ;
- approche patrimoniale : quelles approches développer pour promouvoir l'amélioration de ces immeubles sans que celle-ci ne soit une contrainte pour le traitement des difficultés identifiées, en lien notamment avec la question énergétique ?

C'est ce dernier point qui a été plus particulièrement traité lors de l'atelier, à partir de l'exemple de Bayonne, au Pays basque, avec pour participants à une table ronde virtuelle animée par David Pérez, d'Urbanis :

- Benjamin Labède, Responsable du pôle requalification des quartiers anciens – Direction de l'urbanisme de la Ville de Bayonne ;
- Charlotte Pocarull, Architecte des Bâtiments de France – Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques ;
- Gilles Vacelet, Architecte du patrimoine – maître d'œuvre à Bayonne ;
- Cinthya Rossignol, Responsable de développement – Urbanis.

Le diaporama présentant les outils en faveur de la valorisation de l'habitat du centre historique de Bayonne, et la fiche « retour d'expérience » synthétisant ces éléments sont également disponibles dans l'[article dédié à l'atelier](#) sur le site internet de la DREAL.

¹ Moins de 5 lots principaux, ou budget prévisionnel moyen inférieur à 15 K€ sur les trois dernières années.

Table ronde

On a vu combien l'opération était réussie : les productions sont nombreuses et de qualité. Ce qui est souvent mis en exergue quand on l'évoque, c'est la qualité du dialogue et le fait que cette réussite tient beaucoup à la synergie entre les acteurs et à cette dynamique partenariale enclenchée sur le terrain et qui produit des effets.

Mme Pocorull, quelle méthode de travail appliquez-vous lorsque vous recevez des propositions de maîtrise d'œuvre, une fois l'étude de conception enclenchée ? Avez-vous des contacts en amont du lancement de cette étude de conception ? Pouvez-vous nous éclairer sur l'enchaînement des choses et les liens entre le maître d'œuvre et l'UDAP ?

<Charlotte Pocorull> En poste depuis 2020, je n'ai pas encore une très grande expérience sur ce sujet. En règle générale, je viens deux demi-journées par semaine, une matinée pour l'étude des documents (permis de construire, déclaration préalable) avec les instructeurs du service en charge de l'urbanisme et une autre demi-journée où l'on fait du terrain. Les visites de terrain permettent de voir tous les projets les plus en amont possible. Souvent, le service en charge de l'urbanisme organise les rendez-vous et présente les projets avant tout dépôt en phase avant-projet. C'est aussi une manière pour moi, Architecte des Bâtiments de France, de prendre connaissance des quartiers de pouvoir identifier les éléments que l'on va devoir conserver. Il y a un travail de collaboration très étroit entre l'ABF et le service en charge de l'urbanisme, qui compte par ailleurs un nombre important d'agents et assure une forte présence sur le territoire, ce qu'on ne retrouve pas forcément dans d'autres communes. À partir de là, on voit un investissement très important, qui donne aussi envie de s'investir et d'être disponible. En tant qu'ABF c'est vraiment très enrichissant de travailler à la parcelle, au détail, à la cage d'escalier, ce que je ne peux pas faire dans d'autres communes. Comme il y a un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), cela demande aussi un niveau d'exigence supplémentaire.

On déplore parfois une approche trop « conservatrice » de la part des UDAP, pouvant conduire à brider la créativité des maîtres d'œuvre, mais on n'a pas le sentiment que ce soit le cas à Bayonne. M. Vacelet, en tant qu'architecte du patrimoine, vous avez développé une sensibilité particulière sur ces sujets : comment les appréhendez-vous ?

<Gilles Vacelet> J'ai découvert le travail sur le parc ancien à Bayonne, et n'étais pas sensibilisé à ce sujet avant. Il m'a plu d'accompagner ces immeubles. Quand j'ai commencé dans les années 1990, il y avait un stock d'immeubles « en l'état », pratiquement sans interventions – si ce n'est sur les réseaux. Il m'était cher de les accompagner pour qu'ils retrouvent leur lustre du 18^e ou du 19^e siècle, et les remettre dans un état qui leur convienne. Je ne crois pas que ma trace soit importante ; je crois que c'est le bâtiment qui commande, et il ne demande pas forcément des singularités. Et cela me plaît de restituer les éléments patrimoniaux en ayant cela à l'esprit. On a un retour des occupants qui est en général très positif.

Cette règle du jeu écrite et ces dispositions clairement établies sont-elles un élément facilitateur plutôt que quelque chose de contraignant ?

<CP> Il y a tout d'abord le règlement du PSMV, et puis un ensemble d'acteurs qui ont cette doctrine commune. L'ABF n'est pas tout seul, il y a un service d'urbanisme, une volonté politique, des architectes sensibilisés au patrimoine.

<Benjamin Labède> Effectivement, c'est bien un travail d'équipe, partagé par l'ensemble des acteurs qui connaissent très bien les attentes particulières liées au territoire. Ce sont aussi des artisans formés il y a quelques années, qui continuent à évoluer et à apprendre sur site. On essaie aussi d'accueillir de nouveaux artisans et de nouveaux intervenants pour leur exposer les particularités de conception – par exemple d'une menuiserie, d'une verrière, etc. C'est un travail animé au quotidien, qui génère beaucoup de rendez-vous au sein de la boutique du patrimoine, lieu dans lequel le public est reçu. Mais c'est aussi un travail sur site, pour être d'accord sur ce que l'on recherche et apporter des corrections en cours de chantier si nécessaire.

Pourriez-vous revenir plus en détail sur le mode d'organisation collective : avec quelle fréquence vous rencontrez-vous, et qu'est-il instauré pour maintenir ce dialogue en continu ?

<BL> En interne, au niveau de l'instruction, la collectivité consacre deux demi-journées pour analyser des avant-projets, instruire collégalement toutes les demandes de DP et de PC qui sont déposées. Une autre demi-journée est nécessaire pour calibrer un curetage, donner les grandes orientations, ou définir des prescriptions à un projet. Par ailleurs, la boutique du patrimoine est le lieu de réception du public, des propriétaires, des artisans, voire des syndicats qui peuvent aussi y passer. Ce lieu situé dans le centre historique de Bayonne est ouvert toute la journée. L'information est aussi relayée par Urbanis, opérateur en charge de l'OPAH-RU, également présent toute la journée. Ce dispositif permet de renseigner de manière permanente les particuliers, et d'échanger entre la ville et l'opérateur sur des contacts que les uns ou les autres peuvent avoir, ce qui enrichit le repérage et l'accès à l'information. Le fait d'avoir un guichet unique et une parole commune permet aussi d'éviter des pertes d'informations.

Dans le cadre de l'animation mise en place, proposez-vous des formations à destination des artisans ?

<BL> Cela a été fait il y a une vingtaine d'années, lorsque les prescriptions patrimoniales étaient nouvelles, aussi bien pour la ville que pour les artisans. Il y avait eu une formation pour réapprendre collectivement la préservation et la protection du patrimoine. Nous avons maintenant un réseau d'artisans qui est bien constitué. Aujourd'hui, ce sont plutôt sur des formations « sur site » pour les nouvelles entreprises ou les nouveaux agents : la formation et le conseil se font sur place, en leur transmettant des détails d'exécution de menuiseries, de verrières, ou d'autres types du bâti par exemple.

Vous êtes très présents sur le terrain, ce qui facilite les échanges. Des divergences de point de vue peuvent toutefois apparaître : comment traitez-vous ces discordances ?

<BL> Tout dépend de la thématique. Quand il s'agit de conditions d'habitabilité, de sécurité incendie, les règles sont données et immuables. Sur les curetages, il est possible de discuter de l'emprise pour s'adapter aux contraintes des copropriétaires et faciliter l'approbation d'un projet. Et ensuite, cela se traite par un compromis, de manière à ce que le patrimoine soit préservé. Il est vrai qu'il peut y avoir des désaccords et des blocages qu'il faut dépasser, mais toujours par le dialogue, par des échanges constructifs avec les syndicats, les maîtres d'œuvre, l'ABF, et la ville.

Il est difficile aujourd'hui de parler de réhabilitation sans évoquer la dimension énergétique. Cela vous a-t-il conduit à évoluer dans vos positions, et peut-être à accepter « davantage », quitte à faire des concessions sur un projet pour obtenir une meilleure performance ?

<BL> Si on prend l'exemple des menuiseries, le règlement du PSMV interdit le double vitrage. Au fil des années et des discussions, il a cependant été admis qu'on pourrait autoriser le double vitrage sur certains types de menuiseries. On travaille aussi avec les artisans pour qu'ils développent des solutions permettant d'atteindre des niveaux de performance énergétique acceptables. Le recours aux écomatériaux est encouragé, et la collectivité a mis en place des subventions patrimoniales pour favoriser ces solutions. L'isolation par l'extérieur est interdite par le règlement. Elle a toutefois pu être autorisée de manière ponctuelle – mais il est plutôt préconisé une isolation par l'intérieur.

Les bâtiments sont souvent placés sous le régime de la copropriété. Quelle place ont les syndicats dans le dispositif : les associez-vous au dialogue ? Y a-t-il des temps de concertation prévus avec eux ?

<BL> 4 ou 5 structures interviennent sur le centre historique de Bayonne. Les syndicats sont des acteurs essentiels et centraux dans la conduite des projets. Ils sont systématiquement informés du type d'accompagnement qui peut être réalisé et du fonctionnement des dispositifs. Par ailleurs, et très en amont des opérations, ce sont les premières instances qui sont consultées pour présenter et rappeler les problèmes d'habitabilité ou de dégradation, et les inviter à réfléchir à un projet. Le syndicat constitue

donc la première entrée : en tant qu'acteur incontournable du projet, il est systématiquement convié aux réunions, aux décisions, aux visites sur site. Il y a un lien dès la conception et jusqu'en phase de paiement des dossiers pour le suivi financier et administratif du projet.

<Cinthya Rossignol> Le syndic est vraiment le premier acteur contacté, celui qui ouvre l'accès à l'immeuble, puisqu'on peut notamment avoir repéré des copropriétés sans les avoir visitées. C'est également celui qui va porter la voix auprès des copropriétaires et aider à les convaincre. L'opérateur a passé les cinq premières années de l'accompagnement à convaincre les syndics, à travailler avec eux, à les former puisqu'il y a des actes à passer (servitudes) sur les volets financier et juridique. Cela a aussi été un travail au cas par cas : nous sommes confrontés à des syndics qui sont structurés, mais aussi à des syndics plus petits et moins structurés qu'il faut d'autant plus accompagner dans la phase financière. Il convient d'ailleurs de rappeler que les opérations sont lourdes financièrement. Procivis Aquitaine est un acteur important qui permet l'avance des subventions ; sans lui, certaines opérations ne pourraient être menées à bien, et il y a un travail important sur les restes à charge. Enfin, concernant le volet copropriétés dégradées, la ville impose d'avoir un syndic professionnel. Cela amène à réaliser tout un travail en amont sur des copropriétés dépourvues de syndic, pour les accompagner à désigner un syndic professionnel pour sécuriser les opérations, puis avoir une personne qui puisse gérer au niveau juridique et technique l'intégralité du processus sur des opérations longues qui peuvent parfois durer cinq ans. Aujourd'hui, nous sommes sur une dynamique de deuxième opération, avec généralement des syndics qui ont déjà accompagné une opération. Malgré tout, il y a régulièrement des renouvellements de gestionnaires, ce qui nécessite pour l'opérateur d'être continuellement dans la formation, l'information, et l'explication.

Les MOE qui se positionnent sont-ils systématiquement des architectes du patrimoine du fait des typologies d'immeubles et de l'existence du PSMV ? Combien sont-ils ?

<CP> Différents types d'architectes, interviennent, dont des architectes du patrimoine, qui ne représentent pas la majorité.

<BL> Les profils sont assez diversifiés : il n'y a pas d'exigence particulière à partir du moment où le maître d'œuvre s'inscrit dans cette volonté de protéger le patrimoine, de le valoriser, et d'échanger avec l'ABF. Au final, moins d'une dizaine interviennent sur des projets complexes de traitement de copropriétés.

À combien s'élève le coût de l'OPAH-RU pour la collectivité ?

<BL> De manière globale, si on regarde au niveau des subventions patrimoniales, le coût s'élève à 300 000 € par an. En intégrant l'OPAH-RU, cela représente 2 M€ sur 5 ans. À l'échelle d'un projet de copropriétés, la ville finance à hauteur de 10 % du coût HT de l'opération, ce qui représente une enveloppe de 50 000 à 60 000 € par projets accompagnés. La Communauté d'Agglomération du Pays basque attribue des montants identiques, car elle a le même type de règlement, et l'Anah vient également financer très fortement le projet. On peut atteindre au total plus de 80 % de subvention, ce qui représente un effort financier très important pour la collectivité.

Pouvez-vous détailler la place des copropriétaires dans le dispositif, et la méthode d'adhésion à la démarche notamment liée à la perte de surface habitable dans les immeubles et au coût de ces réhabilitations ?

<CP> Il s'agit de la partie la plus compliquée.

<BL> Payer pour perdre de la surface n'est évidemment pas très engageant pour les copropriétaires. Il existe néanmoins plusieurs outils. La méthode coercitive, qui fait que leur logement devient impropre à l'habitation ou insalubre, et ne peut plus être loué, de sorte que les copropriétaires ne peuvent plus que vendre leur logement, et à des prix en deçà de ceux du marché, ce qui les amène à se poser la question de restructurer l'immeuble. Il y a ensuite le volet financier, avec des subventions importantes. Il y a enfin un important travail de pédagogie pour faire comprendre aux copropriétaires l'intérêt de réaliser des travaux, en considérant qu'il vaut mieux avoir un logement de 40 m² bien aménagés avec une grande surface vitrée donnant sur une cour agréable plutôt qu'un logement 10 m² plus grand mais

qui ne peut être louer ou difficilement vendu, et sur lequel les travaux d'amélioration ne seront pas autorisés si le curetage n'est pas réalisé. Les copropriétaires adhèrent au gré de réunions à cette dynamique, après plusieurs mois d'échanges, pour intégrer le fait d'avoir un immeuble qui est bien traité.

Avec l'interdiction progressive de louer les passoires énergétiques, avez-vous l'impression que la demande en travaux augmente ? Les projets tendent-ils vers davantage d'économie d'énergie ?

<BL> À Bayonne, les logements ont majoritairement des étiquettes C, voire au pire D, et ne sont donc pas directement impactés par l'évolution de la réglementation. Il y a une volonté locale dans le conseil apporté au quotidien d'améliorer la performance énergétique à l'occasion de travaux, mais il n'est pour le moment pas constaté d'augmentation des demandes suite aux évolutions réglementaires.

Existe-t-il un travail collaboratif ou d'interface entre la collectivité, la copropriété, et l'UDAP pour apporter des réponses aux questions de réseaux en façade ?

<GV> Les réseaux communs sont généralement intégralement refaits, depuis la pénétration dans l'immeuble jusqu'à la pénétration dans le logement. Ces réseaux (eaux pluviales, fibre, électricité et eau) sont dissimulés à la demande de l'ABF pour restituer un effet architectural dans les cages d'escalier qui sont de grande valeur.

Comment cela se passe-t-il pour le chauffage : installe-t-on des radiateurs électriques, ou existe-t-il des solutions alternatives ?

<GV> Concernant ce volet énergétique, il faut d'abord traiter l'enveloppe, dans la mesure où il convient de maîtriser la demande en énergie. Comme les logements de ces immeubles sont généralement de faible taille (T2 ou T3), le chauffage électrique reste suffisant comme source de chauffage principal.

Les projets de plans pluriannuels de travaux sont-ils réalisés ou exigés à l'occasion de cet accompagnement en petites copropriétés ?

<BL> Les intervenants n'ont pas de moyen de les imposer. Toutefois, lors des premiers échanges avec les syndicats sur les dysfonctionnements et les aides mobilisables, il leur est indiqué de suite la nécessité de mener une étude de maîtrise d'œuvre et d'un programme de travaux pour répondre aux problèmes identifiés. Si les copropriétaires se montrent réticents à s'engager dans ce processus de travaux (curetage, sécurité incendie), il leur est rappelé que cette étude répond à cette obligation de travaux, et qu'il s'agit d'un fil conducteur à suivre pour les années à venir.

Serait-il possible d'aborder le volet social, et notamment le relogement dans ces opérations ?

<BL> La question des relogements dépend de la nature des travaux envisagés. Si l'intervention se limite aux parties communes, les travaux sont réalisés dans la mesure du possible en site occupé. Mais lorsqu'il y a des opérations de curetage, il faut procéder au relogement. Si le propriétaire dispose d'une solution, la collectivité le laisse agir. Si des difficultés de relogement se présentent, elle essaie de mobiliser le parc de logements conventionnés développé dans le cadre de l'OPAH-RU pour mettre en relation les propriétaires concernés avec des opérateurs Malraux. Il peut aussi arriver que les bailleurs sociaux soient mobilisés.

<CR> Cette problématique peut être anticipée, car les projets sont longs. Elle est toutefois abordée dès le démarrage dans la mesure où le secteur est assez tendu. Il peut aussi y avoir des cas où les baux ne sont pas reconduits, pour que l'immeuble se vide en prévision d'une date prévisionnelle de travaux. Les propriétaires sont sensibilisés à cette question, et intègrent ces coûts (perte de loyer) dès le démarrage du projet.

Pour terminer, que diriez-vous pour résumer en quelques idées ce qui fait le succès de cette opération ?

<GV> L'intérêt de pouvoir travailler sur la totalité de l'immeuble, qui permet d'avoir une vision globale, et de le réinsérer dans son environnement avec les immeubles voisins.

<BL> Un des leviers importants et la force de ce territoire, c'est le partenariat construit au fur et à mesure des années, et qui fonctionne bien. Il y a une mobilisation de l'ensemble des acteurs et un investissement de chacun, ce qui permet de faire sortir les projets en plus des financements mobilisés par l'Anah et les collectivités.

<CP> La présence forte des agents sur le terrain (rendez-vous, visites sur site).

<CR> Deux points : l'engagement et le portage politique, à travers l'engagement financier sur le territoire ; et la connaissance que chacun a du rôle des autres acteurs, qui permet de s'interpeller et de communiquer dans l'élaboration d'un projet pour débloquer les points de blocages.

Conclusion

La DREAL remercie les intervenants et les participants à l'atelier. De nouvelles évolutions réglementaires et financières en matière de copropriétés sont attendues d'ici la fin d'année, et seront probablement communiquées après le conseil d'administration de l'Anah du 06/12/2023. Dans tous les cas, il y aura matière à organiser de nouveaux ateliers sur la thématique des copropriétés en 2024. Un questionnaire d'évaluation sera d'ailleurs prochainement adressé aux participants et aux membres du CRHH pour recueillir leurs attentes sur ce sujet.

Annexe – Liste des inscrits

Nom	Prénom	Structure	Nom	Prénom	Structure
CHERASSE	Émilie	CD Allier	LABEDE	Benjamin	ville de Bayonne
OMESSA	Baptiste	CD Allier	BLAISON	Camille	ville de Chambéry
BILLIOTTE	David Albert	Grenoble-Alpes Métropole	GAY	Annick	ville de Chambéry
JOUVE	Sarah	Grenoble-Alpes Métropole	BARGE	Sylvie	ville de La Tour du Pin
SUGG	Jérôme	Grenoble-Alpes Métropole	KWIDZINSKI	Jérémy	ville de La Tour du Pin
CAPEAU	Aurélia	Métropole de Lyon	BILLIONNET	Laurence	ville de Lyon
GARDAINE	Élise	Métropole de Lyon	PONCET	Coralie	ville de Roanne
GOURDIN	Lola	Métropole de Lyon	MARCHAND	Coralie	Anah
GUELLER	Emma	Métropole de Lyon	COUROUBLE	Frédérique	DDT 2B
HERDA	Fanny	Métropole de Lyon	QUIOT	Nathalie	DDT 26
JAUZE	Anne	Métropole de Lyon	ACCORSI	Aurélie	DDT 38
KADDOUR	Naéma	Métropole de Lyon	BRUNAT	Isabelle	DDT 73
MERIGOT	Christophe	Métropole de Lyon	DACORSI	Christelle	DDT 73
MOLIN	Côme	Métropole de Lyon	MICHEL-VILLAZ	Valérie	DDT 73
TURSIC	Vanessa	Métropole de Lyon	FONTA	Anne	DDT 74
POLIZZI	Véronique	Saint-Étienne Métropole	BAUREGARD	Stéphanie	DREAL
VALLET	Julie	CA Agglo Pays d'Issoire	DUPLAIN	Maxime	DREAL
CROZE	Christine	CA Annonay Rhône Agglo	MORICHON	Aurélié	DREAL
BAYOUDIA	Marjane	CA Arche Agglo	TIBI	Vincent	DREAL
LOURS	Laura	CA du Bassin d'Aurillac	CHTAYNA	Noura	DRIHL
MOLLET	Michaël	CA du Pays Voironnais	POCORULL	Charlotte	UDAP 64
PANZUTTI	Laura	CA du Pays Voironnais	BARNOUIN	Timothée	DR INSEE
TEISSIER	Edith	CA du Puy-en-Velay	BACH	Nathalie	Citémétrie
FIGUEREDO	Charlotte	CA Grand Bourg Agglomération	BADALAN	Eva	Logiah
GUEZENNEC	Gabrielle	CA Grand Chambéry	CAVAILLES	Nathalie	Logiah
OURY	Sandra	CA Loire Forez Agglo	DEHAEZE	Pérette	Soliha Ain
BERTHELOT	Camille	CA Pays de Grasse	LECOURT	Gaëlle	Soliha Cantal
JARY	Pauline	CA Redon Agglomération	GUILLAUMAT	Florian	Soliha Drôme
BREILLOT	Julien	CA Roannais Agglomération	PAPIN	Maxime	Soliha Drôme
CHEVRIER	Lætitia	CA Thonon Agglomération	SAVONNET	Léo	Soliha Haute Savoie
GIBERT	Lola	CA Valence Romans Agglo	CLAPIT	Célia	Soliha Isère Savoie
CHEVALIER	Emmanuelle	CA Vichy Communauté	IKEMORI	Livia	Soliha Isère Savoie
DEFLANDRE	Antoine	CA Vienne-Condrieu Agglomération	TIGHILT	Amine	Soliha Puy-de-Dôme
HERVE	Margot	CA Villefranche Beaujolais Saône	BEAUFILS	Florence	Soliha Rhône et Grand Lyon
BRAHIMI	Sarah	CC Bouzonvillois Trois Frontières	MONTEIL	Julien	Soliha Rhône et Grand Lyon
BOURGOIN	Marielle	CC Cœur de Maurienne Arvan	BLONDON	Pétronille	Urbanis
MARQUER	Lucie	CC Cœur de Tarentaise	BURLAT	Arnaud	Urbanis
GUINAND	Myriam	CC des Monts du Lyonnais	CHATTARD	Caroline	Urbanis
LABRE	Elisa	CC des Vallées de Thônes	DEBOURG	Shéryl	Urbanis
LASVENES	Matthieu	CC du Pays Bellegardien	DOMINJON	Océane	Urbanis
FEDOLLIERE	Jessia	CC Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	FAGOT	Clémence	Urbanis
FERRIERE	Lauriane	CC Le Grésivaudan	LEBAILLY	Romain	Urbanis
YOUSFI	Anissa	CC Lodévois et Larzac	MANISSIER	Lucie	Urbanis
BOUSCARLE	Christine	CC Rumilly Terre de Savoie	MARCET	Géraldine	Urbanis
GUERY	Jennifer	CC Thiers Dore et Montagne	PELISSON	Frédéric	Urbanis
MENSAH	Florence	CC Vals du Dauphiné	PEQUEY	Arthur	Urbanis

Annexe – Liste des inscrits (suite)

Nom	Prénom	Structure
PEREZ	David	Urbanis
PLUMET	Aude	Urbanis
ROSSIGNOL	Cinthia	Urbanis
VINCENT	Alice	Urbanis
VOVAN	Trieu	Urbanis
LAMY	Félix	Urbanis
MARTINS	Nadège	Adil 26
LE DIOURON	Karine	Asder
BAULU	Chantal	ARC Rhône-Alpes
MASSE	Jacques	Union Régionale La CSF
CHAMBADE	Eric	Crédit Agricole Services immobiliers
VANNIER	Émilie	Cristal Habitat

Nom	Prénom	Structure
BARBOT	Christophe	Square Habitat
HUGON	Claire	Action Logement Services
CURTAUD	Annelise	Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
GONNET	Richard	Alec 42 – Rénov'actions 42
DUBERTRET	Thomas	Alec Lyon
VACELET	Gilles	Architecte du patrimoine
VALEZY	Pauline	CAP Métropole
DIEU	Isabelle	Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes
AUGERD	Emmanuel	Procvivis Rhône - SLCI
GUENON	Étienne	Renov'actions 63
BLARDONE	Isabelle	SPL Pays de Grasse Développement

